



jumelage

ACCORDS DE JUMELAGE

une stratégie gagnante

PARTENARIATS POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS





Renforcer l'engagement des membres de l'ISO dans le monde

Les Normes internationales contribuent de manière positive au monde dans lequel nous vivons. Elles facilitent les échanges, et contribuent à la diffusion des connaissances et des avancées technologiques novatrices et au partage des bonnes pratiques en matière de management et d'évaluation de la conformité. Élaborer des normes de haute qualité en s'appuyant sur les membres de l'ISO présents dans le monde entier est un objectif prioritaire pour l'ISO. Nous sommes conscients que la qualité des Normes internationales que nous élaborons dépend directement de la participation de tous les membres de l'ISO concernés afin de créer des normes réellement pertinentes partout dans le monde. C'est pourquoi il est si important de promouvoir la participation de tous les membres, et plus particulièrement des membres les moins représentés au sein de la communauté ISO qui pourraient bénéficier du soutien de membres chevronnés pour renforcer leurs capacités.



Il est important
de promouvoir
la participation de
tous les membres, et
plus particulièrement
des membres les moins
représentés au sein de
la communauté ISO.

Qu'est-ce que le jumelage ?

Le jumelage est un accord de partenariat entre deux membres de l'ISO à des fins de renforcement des capacités ; le renforcement des capacités étant défini comme le « développement des compétences (au niveau de l'organisme national – ONN) nécessaires pour la réussite des travaux de normalisation de l'ISO ». L'objectif du jumelage est de partager les meilleures pratiques, de renforcer les capacités et d'optimiser les ressources par la coopération. Le membre qui fournit les recommandations, l'expertise et la formation est le « partenaire pilote ». Le membre qui cherche à renforcer ses capacités est le « partenaire jumelé ».

Les pays ont la possibilité de choisir, en fonction des besoins, du contexte et des résultats escomptés, l'un de quatre types d'accords proposés :

- Jumelage entre membres participants (P)
- Jumelage entre animateurs et Co-animateurs
- Jumelage entre Présidents et Vice-présidents
- Jumelage entre Secrétariats et Co-secrétariats

Pour découvrir comment ces accords fonctionnent, vous pouvez consulter la brochure *Lignes directrices sur les accords de jumelage dans le cadre des activités d'élaboration de normes de l'ISO* (en anglais seulement).



Atouts du jumelage

Des accords de jumelage efficaces concourent à la création de processus inclusifs qui bénéficient aux membres de l'ISO en renforçant la communication et en favorisant l'engagement et de bonnes relations avec les autres membres.

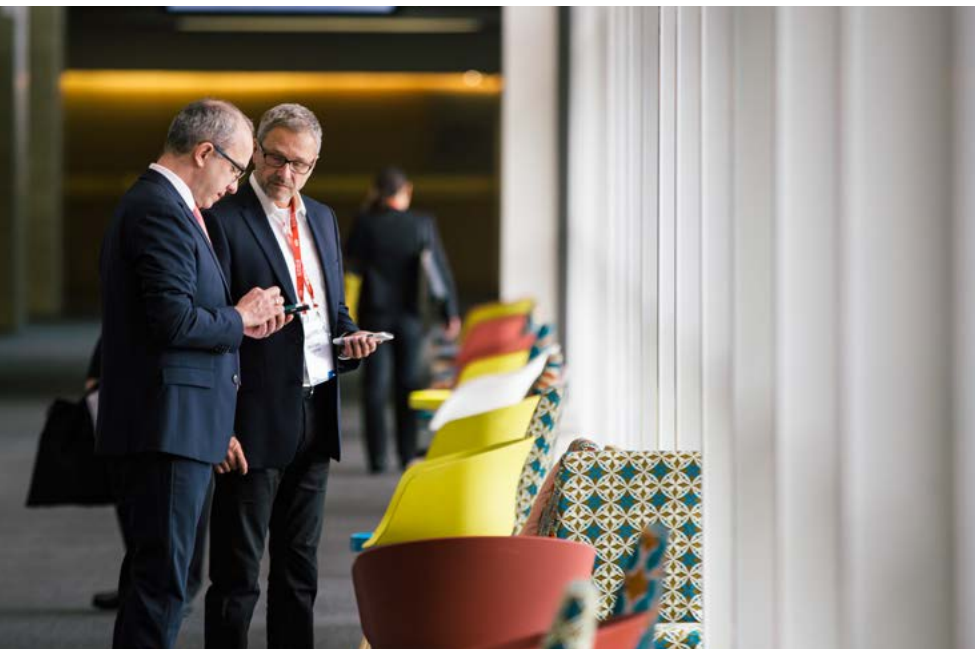
Pour le partenaire jumelé, ces accords ont d'autres avantages :

- Renforcement de sa participation à la gouvernance et aux travaux techniques de l'ISO (cela peut se traduire par un changement de statut, de membre observateur à celui de membre participant au sein d'un comité, par de nouvelles responsabilités comme d'assumer le rôle de Président ou d'Animateur, ou par un nouveau rôle organisationnel, par exemple, assurer le secrétariat d'un comité)
- Amélioration de ses infrastructures et de ses capacités de normalisation

Mise en route d'un accord de jumelage

Pour qu'un accord de jumelage soit efficace, les deux partenaires doivent s'engager à réaliser l'objectif premier du jumelage, à savoir renforcer les capacités, et améliorer la participation et les performances du partenaire jumelé.

Des accords de jumelage efficaces concourent à la création de processus inclusifs qui bénéficient aux membres de l'ISO.



Il convient que les objectifs du jumelage soutiennent les priorités identifiées par le partenaire jumelé et soient intégrés à ses plans et stratégies de développement nationaux.

Une fois cet objectif compris, il est possible de choisir un type de jumelage ainsi qu'un partenaire.

Type de jumelage : vous devez identifier le type d'accord de jumelage présentant le plus d'intérêt pour vous (membre (P), Président, animateur ou secrétariat) et si vous disposez des ressources nécessaires pour mener à bien ce partenariat.

Partenaire : le choix du partenaire doit être basé, par exemple, sur des intérêts économiques communs ou sur une langue ou une culture commune. Le Secrétariat central de l'ISO peut faciliter la mise en œuvre de l'accord de jumelage en fournissant les coordonnées des membres de l'ISO ou en aidant à identifier un partenaire potentiel. Les deux partenaires décident ensuite conjointement des modalités et conditions de leur accord.

Pourquoi est-ce important ?

« Dans le cadre d'un accord de jumelage, la clé du succès est de collaborer sur un pied d'égalité.

Le plus important est d'avoir une vision commune : Pourquoi ? Quel est le véritable objectif? »

Karl Grün

**Directeur du service Normalisation,
Austrian Standards International**

[Jumelage avec l'Ethiopian Standards Agency](#)

« Nos compétences en matière de gestion des projets d'élaboration de Normes internationales se sont considérablement améliorées.

Nous avons beaucoup appris sur les méthodes et les outils de communication grâce au Secrétariat central de l'ISO et aux autres organismes de normalisation nationaux. En outre, nous connaissons mieux aujourd'hui les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour établir et gérer les comités miroirs nationaux.

J'encourage tous les pays en développement à prendre part à un accord de jumelage. Les avantages sont nombreux : un accord de jumelage contribue au renforcement des compétences et des capacités pour la gestion de secrétariats internationaux, l'organisation de réunions internationales, et pour gérer efficacement des projets. »

Prudence Asamoah-Bonti

**Responsable normalisation (2019)
Ghana Standards Authority**

[Jumelage avec l'Institut Royal de Normalisation des Pays-Bas](#)

En savoir plus

Le jumelage requiert une planification avisée pour cibler les bons partenaires et renforcer les compétences idoines au bon moment et sur le long terme. Pour tirer pleinement parti du jumelage, n'hésitez pas à consulter les « **Lignes directrices sur les accords de jumelage** » ou à contacter votre Responsable de programme technique (TPM) ou le secrétariat du Bureau de gestion technique (TMB) (tmb@iso.org) au Secrétariat central de l'ISO.

Organisation internationale de normalisation

Secrétariat central de l'ISO
Ch. de Blandonnet 8
Case Postale 401
CH – 1214 Vernier, Genève,
Suisse

iso.org

© ISO, 2021
Tous droits réservés

Cover image : Members discussing together
at ISO Week 2019 (Cape Town, South Africa)

ISBN 978-92-67-21231-9

